



CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

DU CENTRE TECHNIQUE DES TUILES ET BRIQUES
ET DE LA PIERRE NATURELLE

2024/2027



> ÉDITORIAL

Le présent document est le contrat d'objectifs et de performance (COP) du CTMNC pour la période 2024-2027. Il a été réalisé en concertation avec la FFTB, le SNROC, la FFB-UMGO et la CAPEB-Métiers de la Pierre, organisations représentatives des professions ressortissantes assujetties aux deux taxes fiscales affectées au CTMNC.

Les enjeux ont été identifiés avec les membres des Comités Techniques et Scientifiques et avec les représentants de la FFTB, du SNROC, de la FFB-UMGO, de la CAPEB-Métiers de la pierre, le document initial leur a été soumis ainsi qu'au Commissaire du Gouvernement et au Contrôleur Général Économique et Financier, pour s'assurer de la concordance des enjeux et des objectifs définis avec les politiques publiques et pour sa validation.

Le COP formalise l'engagement du CTMNC à assurer pleinement ses missions et à satisfaire les enjeux de tous par l'atteinte des objectifs fixés d'un commun accord pour les quatre prochaines années. Il témoigne aussi de la relation étroite qui lie le CTMNC à ses ressortissants et à l'État.

Les axes stratégiques qui sont développés dans le COP sont :

- la transition écologique et énergétiques des entreprises ressortissantes, le CTMNC s'engage à allouer 40% de ses ressources de taxes fiscales affectées à cet objectif.

- L'industrie du futur et la transition numérique pour lesquels le CTMNC allouera 15% de ses ressources de TFA.
- La souveraineté industrielle et la résilience notamment au travers, en amont, du développement de l'innovation, de la qualité et, en aval, de la normalisation européenne et ISO et de la promotion de la notoriété géographique des pierres naturelles françaises (25% des ressources de TFA).
- L'adaptation des ouvrages de construction au changement climatique et l'impact technique et économique pour les produits en pierres naturelles et en terre cuite (5% des ressources de TFA).
- 5% des ressources de la TFA seront alloués aux actions visant le rapprochement avec d'autres CTI et les travaux en liens avec les deux comités stratégiques de filière qui permettront la mutualisation des moyens, la coopération dans la décarbonation et une bonne connexion avec la DGE et les autres services de l'état pour le suivi des évolutions de politiques publiques pendant la durée du COP.
- 10% des TFA seront allouées aux actions traditionnelles de diffusion technique des connaissances, de maintien du système qualité nécessaire aux accréditations COFRAC.

En parallèle des actions collectives, le CTMNC poursuivra sa modernisation dans la lignée du COP précédent, veillera à plus et mieux communiquer vers ses parties prenantes, vers son écosystème et vers la société en général. Dans l'esprit des recommandations du rapport Cattelot, Grandjean, Tolo, le CTMNC conservera une gouvernance équilibrée et paritaire et un ratio entre les actions collectives et individuelles pertinent.



03 ● Feuille de route du CTMNC

- Page 19 – 1. Axes stratégiques et actions
- 1. Transition écologique et énergétique
 - 2. Transformation numérique et industrie du futur
 - 3. Souveraineté et résilience
 - 4. Adaptation des bâtiments aux conséquences du changement climatique
 - 5. Rapprochement entre CTI et avec d'autres organismes
 - 6. Implication dans les CSF
 - 7. Valorisation des connaissances et communication
 - 8. Vision du CTMNC à 5 ans », site de Clamart
- Page 28 – 2. Gouvernance
- Page 28 – 3. Financement des actions
- Page 29 – 4. Coopérations et rapprochement
- 1. Le CTMNC dans son écosystème
 - 2. Place du CTMNC dans l'écosystème d'innovation de la construction

04 ● Indicateurs

- Page 32 – 1. Indicateurs d'accompagnement des entreprises industrielles
- 1. Accompagnement des entreprises : taux de couverture
 - 2. R&D
- Page 32 – 2. Indicateurs de gestion
- 1. Qualité de la gestion
 - 2. Contrôle interne et suivi de la cartographie des risques
 - 3. Comptabilité analytique
 - 4. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Page 33 – 3. Indicateurs spécifiques aux enjeux des filières industrielles du CTMNC

3. Le CTMNC

3.1. Domaine de compétence et d'activité

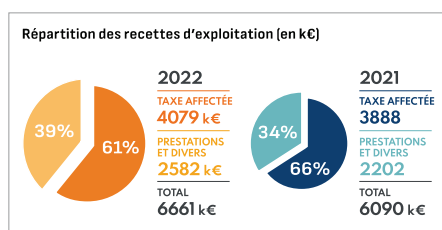
Le CTMNC soutient le développement de ses filières industrielles par les actions suivantes :

- La définition et la mise en œuvre de programmes de R&D collectifs ;
- Le transfert, la veille technologique, l'assistance technique et la formation ;
- Le suivi des réglementations et la participation aux travaux de normalisation au niveau français et européen ;
- La promotion de la qualité, la mise au point de méthodes d'essais et le développement de la certification ;
- La contribution aux politiques publiques (Décarbonation de l'industrie, décarbonation des bâtiments, adaptation des bâtiments au changement climatique, réglementation sismique, feu, acoustique, marquage CE, digitalisation de la construction, etc.)
- Les prestations privées (études, essais, certification, formation, métrologie, contrôle des fours en usine...) au profit de différents acteurs économiques dont majoritairement les entreprises ressortissantes.

Une comptabilité analytique détaillée permet de distinguer les actions collectives financées par les taxes fiscales affectées et les actions commerciales financées sur fonds privés.

3.2. Chiffres clés 2022

- 919 ressortissants
- 6,7 M€ de chiffre d'affaires
- Effectif : 64 ETP



3.3. Ressources humaines et ressources matérielles

Le centre technique a son siège social au 17 rue Letellier – 75015 Paris. La majeure partie des laboratoires dont la surface utile est de 4500 m² est située au 200 avenue du Général de Gaulle – 92140 Clamart. Un laboratoire dédié à la « R&D Céramique » a été créé en 2006 au sein du Pôle européen de la Céramique, à Limoges.

L'équipe du CTMNC est composée de 30 femmes et 34 hommes, 40 sont cadres (docteurs ou ingénieurs) et 24 sont employés ou techniciens. Ils exercent des compétences très variées



(céramistes, physiciens, chimistes, thermiciens, mécaniciens, spécialistes du bâtiment, qualitatifs...). Parmi eux, le CTMNC accueille 5 apprentis. Fin 2023 l'effectif total était de 64 équivalents temps plein (ETP).

Cette grande diversité de compétences est un atout majeur qui permet au centre de répondre à toutes les problématiques techniques des professions.

Quand il est nécessaire, principalement lorsque les compétences spécifiques ne sont pas présentes ou insuffisantes au CTMNC, le centre fait appel à des sous-traitants extérieurs (bureaux d'étude, consultants, laboratoires, universités, autre centre technique...).

3.4. Business Model

Le CTMNC reçoit deux taxes fiscales affectées (TFA) dont l'assiette est le chiffre d'affaires hors taxe de l'industrie :

- Taux de 0,38% pour la filière des Tuiles et Briques^[1]
- Taux de 0,2% pour la filière des Roches Ornementales et de Construction.

Les importations extra européennes de ces produits sont également taxées. Cette taxe est collectée par le CTMCC, association dont l'organisation est décrite en annexe, et les Douanes (pour les importations). Elle est ensuite reversée au CTMNC.

Outre les deux taxes fiscales affectées, le CTMNC crée de la valeur en vendant des prestations privées : essais, études, vérifications, expertises et en soumettant des dossiers de financement pour des projets lors d'appel à projets français ou européens. Ces ressources ont un véritable effet de levier sur les projets de R&D collectifs. Au début du COP 2020-2023 la part des TFA dans les produits du CTMNC était de 70% et l'objectif était de la baisser chaque année d'un point. À fin 2022, la part des TFA dans les produits du CTMNC est passée à 61%. Le modèle du CTMNC et donc sa stratégie est d'atteindre progressivement un niveau de 50% de TFA et 50% d'autres ressources.

3.5. Gouvernance

La gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration composé de 12 administrateurs dont le mandat actuel se termine fin 2024. Le CA est constitué de 3 collèges dont :

- Les 8 représentants des chefs d'entreprises
- Les 2 représentants du personnel technique
- Les 2 personnalités compétentes.

En dehors des représentants des personnels techniques, le CA actuel du CTMNC est strictement paritaire puisque composé de 5 administratrices et de 5 administrateurs.

La gouvernance des travaux collectifs se fait via deux comités techniques et scientifiques qui valident les programmes institutionnels des deux filières avant leur approbation par le CA. La



relation avec l'Etat est assurée par la présence du commissaire du Gouvernement, au titre du ministère en charge de l'industrie, et celle du contrôleur général économique et financier^[2] exercé par le CGEFI^[3] notamment au Conseil d'Administration du CTMNC.

4. Bilan du contrat 2020-2023

Un tableau de bord de suivi annuel des objectifs a été constitué et a été présenté et commenté chaque année en conseil d'administration du CTMNC.

Le CTMNC a montré une grande capacité d'adaptation lors de la crise du COVID 19, les équipes ont su s'adapter immédiatement au bénéfice des entreprises ressortissantes. En parallèle des travaux du CTMNC, il y a eu un renforcement de la qualité par la modernisation des flux d'activité et du traitement des flux documentaires par le paramétrage et l'utilisation en production d'un système d'information dédié aux laboratoires d'essais. Les objectifs du COP, qu'ils soient techniques, de taux de couverture, de mutualisation et les indicateurs financiers pour la période 2020-2023 sont atteints dans un contexte général de pandémie qu'il était difficile d'anticiper en 2019. On notera tout particulièrement les travaux de décarbonation, la publication de nombreux guides techniques, et le développement de l'activité commerciale. Les résultats détaillés et les explications sont donnés en annexe de ce COP.

[1] Le taux est passé de 0,4% à 0,38% en 2019 - [2] Arrêté du 28 mai 2001 fixant les modalités spéciales d'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur les centres techniques industriels - [3] Contrôle général économique et financier - Ministère de l'Economie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

> AXES STRATÉGIQUES DU COP 2024-2027

1

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Accompagnement des filières industrielles dans leur transition écologique et énergétique, à la fois dans les transformations du processus industriel mais également dans la mesure des impacts des ouvrages de construction.
Accompagnement des entreprises sur les enjeux de réemploi et d'économie circulaire.



ACTIONS COLLECTIVES NON ÉCONOMIQUES

- ACTION 1** HYDETOP : poursuite des expérimentations de cuisson des produits à l'hydrogène
- ACTION 2** RECYCARB : veille technologique sur les procédés de capture, stockage et valorisation du CO₂ adaptés l'industrie des tuiles et briques
- ACTION 3** Cartographie de la disponibilité des énergies « vertes »
- ACTION 4** Sobriété hydrique et gestion durable de l'eau
- ACTION 5** Valorisation des impacts environnementaux limités des produits de terre cuite et de pierre naturelle
- ACTION 6** Écoconception et économie circulaire
- ACTION 7** Biodiversité en carrière



INDICATEURS D'IMPACT*

- 40% DES TFA SUR L'ENSEMBLE DU COP
- NOMBRE D'ENTREPRISES PARTIES PRENANTES DU PROCESSUS R&D +35%
- TAUX DE RÉALISATION DU PROGRAMME COLLECTIF > 82%

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

- Participation du CTMNC à des projets de démonstrateurs industriels de cuisson hydrogène.
- Participation à des expérimentations de captation de CO₂.
- Réalisation d'analyse de cycle de vie des produits de construction.
- Développement des actions d'analyse de la réemployabilité de produits de construction en pierre ou en terre cuite.
- Développement d'études visant à l'utilisation de co produits dans les procédés de fabrication ou d'incorporation de sédiments ou de terres excavées.



INDICATEURS D'ACCOMPAGNEMENT

- TAUX D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES +14%

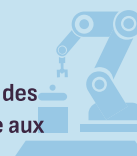
* La définition des indicateurs sont décrits en page 32.

> AXES STRATÉGIQUES DU COP 2024-2027

2

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE – INDUSTRIE DU FUTUR

Assurer l'adaptation des filières industrielles face aux évolutions impactant l'ensemble des pratiques des acteurs de la chaîne de valeur pour en amont moderniser les activités industrielles et en aval répondre aux enjeux futurs du marché de la construction.



ACTIONS COLLECTIVES NON ÉCONOMIQUES

- ACTION 1** Accompagnement à l'innovation et à la mise en place de nouvelles technologies
- ACTION 2** Santé-Sécurité et évolutions réglementaires
- ACTION 3** Evolution des process de mise en œuvre
- ACTION 4** Evolution des outils de conception et de prescription (BIM)



INDICATEURS D'IMPACT*

- 15% DES TFA SUR L'ENSEMBLE DU COP
- NOMBRE D'ENTREPRISES PARTIES PRENANTES DU PROCESSUS R&D +35%
- TAUX DE RÉALISATION DU PROGRAMME COLLECTIF > 82%

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

- Assurer la diffusion des évolutions normatives et réglementaires pour la conformité, la qualité et la sécurité des produits en terre cuite ou en pierres naturelles
- Accompagner les entreprises vers la mise en place de nouvelles technologies, préparer les industriels à s'adapter aux évolutions des pratiques et outils de conception et de mise en œuvre



INDICATEURS D'ACCOMPAGNEMENT

- TAUX D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES +14%

* La définition des indicateurs sont décrits en page 32.

> AXES STRATÉGIQUES DU COP 2024-2027

3

SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE - RÉSILIENCE

Améliorer la robustesse des filières de la terre cuite et de la pierre naturelle face aux défis actuels de la construction : soutenir l'expansion des marchés par l'innovation et en renforçant la capacité d'adaptation des entreprises aux évolutions du secteur de la construction ; promouvoir ces filières à travers des initiatives de normalisation et la valorisation du savoir-faire et du Made In France.

ACTIONS COLLECTIVES NON ÉCONOMIQUES

- ACTION 1** Innovations & Transferts technologiques
- ACTION 2** Animation et participation à la normalisation européenne et ISO
- ACTION 3** Promotion de la qualité et de la notoriété géographique et/ou patrimoniale des pierres naturelles françaises
- ACTION 4** Développement/maintien des marchés en période de crise majeure de la construction
- ACTION 5** Développement de référentiels pour les professionnels en marbrerie décorative et marbrerie funéraire
- ACTION 6** Valorisation des voiries et des espaces publics en pierre naturelle
- ACTION 7** Adaptation des produits/ouvrages aux évolutions sociétales/aux modes de vie des habitants/usagers



INDICATEURS D'IMPACT*

- 25% DES TFA SUR L'ENSEMBLE DU COP
- NOMBRE D'ENTREPRISES PARTIES PRENANTES DU PROCESSUS R&D +35%
- TAUX DE RÉALISATION DU PROGRAMME COLLECTIF > 82%

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

- Pour la défense des marchés, accompagner les initiatives territoriales dans les démarches d'obtention d'une indication géographique.
- Caractérisation des performances par de nouveaux essais et l'enrichissement des marques de certification volontaires.
- Accompagner le développement de nouveaux systèmes constructifs associant revêtement minéral (terre cuite et pierre) et construction bois, ou encore accompagner les acteurs de la filière terre crue.
- Délivrer une veille technologique à la demande sur les évolutions et les tendances sociétales et l'émergence de nouveaux concepts.



INDICATEURS D'ACCOMPAGNEMENT

- TAUX D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES +14%

* La définition des indicateurs sont décrits en page 32.

> AXES STRATÉGIQUES DU COP 2024-2027

4

ADAPTATION DES OUVRAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Valoriser les atouts des produits en terre cuite et en pierre naturelle face aux défis croissants liés au changement climatique et à l'évolution des conditions urbaines : amélioration du confort estival dans les bâtiments, la lutte contre les îlots de chaleur urbains et l'adaptation des toitures aux phénomènes météorologiques violents.



ACTIONS COLLECTIVES NON ÉCONOMIQUES

- ACTION 1** Contribution des produits au confort d'été dans les bâtiments
- ACTION 2** Lutte contre les effets des îlots de chaleur urbains
- ACTION 3** Augmentation des occurrences des phénomènes d'intempéries violents : adaptation des ouvrages



INDICATEURS D'IMPACT*

- 5% DES TFA SUR L'ENSEMBLE DU COP
- NOMBRE D'ENTREPRISES PARTIES PRENANTES DU PROCESSUS R&D +35%
- TAUX DE RÉALISATION DU PROGRAMME COLLECTIF > 82%

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

- Cartographier les zones présentant ces risques naturels violents, et proposer des solutions constructives répondant à ces niveaux de risques.
- Valoriser les performances des produits en terre cuite et en pierre naturelle pour le confort d'été des bâtiments et pour la lutte contre les ICU, développer des outils de conception et d'évaluation intégrant les caractéristiques des matériaux terre cuite et pierre naturelle, et les bonnes pratiques d'utilisation et d'entretien des bâtiments.



INDICATEURS D'ACCOMPAGNEMENT

- TAUX D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES +14%

* La définition des indicateurs sont décrits en page 32.

> AXES STRATÉGIQUES DU COP 2024-2027

5

RAPPROCHEMENTS ENTRE CTI ET AVEC D'AUTRES ORGANISMES

Développer de multiples synergies dans l'écosystème pour identifier les enjeux à différents niveaux d'échelle du matériau à la ville durable en développant du ressourcement en R&D et en mutualisant des moyens pour répondre plus efficacement aux besoins de ses filières.

ACTIONS COLLECTIVES NON ÉCONOMIQUES



INDICATEURS D'IMPACT*

- ACTION 1** Développement du ressourcement MECD et des plateformes technologiques MIXINOV
- ACTION 2** Coopération au sein de l'alliance ALLICE pour décarboner l'industrie
- ACTION 3** CTI-CD : mutualisation des achats

- 2,5% DES TFA SUR L'ENSEMBLE DU COP
- TAUX DE RÉALISATION DU PROGRAMME COLLECTIF > 82%

* La définition des indicateurs sont décrits en page 32.

> AXES STRATÉGIQUES DU COP 2024-2027

6

IMPLICATION DANS LES CSF

Le CTMNC est porteur du projet Recycarb (action n°2 – transition écologique et énergétique) projet structurant du chapitre dédié à la décarbonation du contrat du CSF IPC et actionnaire de l'Alliance « Alice » partenaire technique du CSF « Nouveaux systèmes énergétiques » engagé particulièrement dans la décarbonation des industries.



ACTIONS COLLECTIVES NON ÉCONOMIQUES

ACTION 1

CSF IPC - Industrie des produits de construction

ACTION 2

CSF NSE - Nouveaux systèmes énergétiques



INDICATEURS D'IMPACT*

- 2,5% DES TFA SUR L'ENSEMBLE DU COP

* La définition des indicateurs sont décrits en page 32.

Il s'agit essentiellement de temps passés par les équipes du CTMNC dans les différentes instances de gouvernance (directrice générale membre de la Task force du CSF IPC) et groupes de travaux des CSF, de l'Alliance Alice, de l'AIMCC afin d'y porter les sujets de réflexion et de recherche importants pour les filières terre cuite et pierre naturelle. Il s'agit également du temps passé pour la recherche de financements des projets des CSF.

Toutes les actions synthétisées ici sont détaillées en annexe de ce COP.

Contrat d'objectifs et de performance CTMNC

Le Ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Énergie – Roland Lescure



Le Président de la FFTB et Président du CTMNC – Frédéric Didier




Le Président du SNROC – Bertrand Iribarren



Le Président des Métiers de la Pierre, CAPEB – Eric Le Dévéhat



Le Président de l'UMGO, FFB – Christophe Possémé



La Directrice Générale du CTMNC – Isabelle Dorgeret





Terre et Pierre
Expertise et Innovation

Siège Social

Département Terre Cuite
Département Roches Ornementales
et de Construction

17, rue Letellier, 75015 Paris
Tél. : 01 44 37 07 10

Services techniques

200, avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart
Tél. : 01 45 37 77 77
11, avenue d'Ariane 87068 Limoges Cedex
Tél. : 05 19 76 01 40

e-mail: ctmnc@ctmnc.fr - www.ctmnc.fr

Crédits photos : Adobe Stock, CTMNC, Établissements Rauscher, FFTB, Vincent Muller – Couverture : Logements sociaux et commerces ZAC Centre-Ville à Pantin. Architectes : Jean & Aline Harari @FFTB / Chai de la Maison Delas à Tain L'Hermitage. Architecte : Carl Fredrik Svenstedt @Pierre Actual

